

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION n° 073-2025

Séance du 17 Décembre 2025

Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SYANE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 17 • Représentés : 4 • Votants : 21
• Absents : 2

Quorum : 12

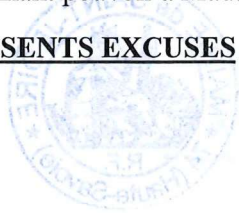
Secrétaire de séance : Madame Giovanna PRANEUF

Etaient présents avec voix délibératives :

Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Sonia GERVOIS, Madame Marie Liliane GRONDIN, Madame Edith BASTARD, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Didier BOUVET, Madame Marie-Pierre BOZON, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur David DESNOUS, Monsieur Frédéric GIRARD, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Monsieur Lucien MEYNET, Monsieur Yves PELISSON, Madame Giovanna PRANEUF,

REPRESENTES : Monsieur Patrick BOIMOND donnant pouvoir à Monsieur Franck ACCARDO, Madame Carole PETIT donnant pouvoir à Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur François AMOUDRUZ donnant pouvoir à Monsieur Jacques BASTARD, Monsieur Valentin DUCRETTET donnant pouvoir à Madame Marie Liliane GRONDIN.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pauline EMERIT, Madame Sandrine NICOUD



En présence de Monsieur Yannis HOARAU, Responsable administratif

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Délibération n° 073-2025

ADMINISTRATION GENERALE :

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SYANE

Dans le cadre de son activité de service public « Communications électroniques » qu'il exerce sur l'ensemble de la Haute-Savoie, le Syane procède à l'installation, sur des points stratégiques du territoire caractérisés par leur grande hauteur, de dispositifs permettant notamment le sous-comptage sur un réseau de chaleur, la télérelève des compteurs d'eau, le suivi des consommations multi-fluides des bâtiments publics ou le suivi de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics (liste non exhaustive).

Afin d'améliorer la couverture LoRaWAN de SAINT-JEOIRE, et bénéficiant à ce titre de ce service public, le Syane souhaite avoir accès aux équipements suivants :

- Site de la Tour Carrée à SAINT-JEOIRE,

pour l'installation de dispositifs (Gateway LoRaWAN) permettant le sous-comptage sur un réseau de chaleur, la télérelève ou les mesures telles que définies ci-dessus.

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières par lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, les emplacements mis à disposition par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention avec le SYANE
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

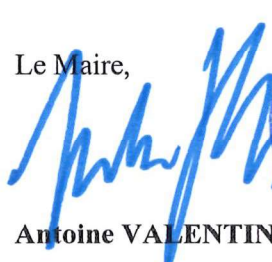
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,


Giovanna PRANEUF

Le Maire,


Antoine VALENTIN

